

RÉSOLUTION

Le rôle des fédéralistes pour une Europe fédérale, souveraine et démocratique

*Adoptée par le Comité fédéral de l'UEF, en ligne le 11
décembre 2022*

**Une Europe fédérale, souveraine et démocratique, est plus urgente et nécessaire que jamais.
Le rôle des fédéralistes**

Le Comité fédéral de l'UEF, réuni en ligne les 10 et 11 décembre 2022

en réitérant son extrême préoccupation

- pour la situation dramatique provoquée par la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, avec ses répercussions en termes de sécurité et de relations internationales, avec sa brutalité et sa cruauté qui nous ramènent à des scénarios que nous, en Europe, avons espéré avoir effacés pour toujours ;
- en raison de la gravité des retombées économiques du conflit en Europe, notamment liées à la crise énergétique, qui menace même le fonctionnement du marché unique ;
- pour l'impact que la redéfinition des relations commerciales et économiques géopolitiques mondiales ne manquera pas d'avoir sur l'UE ;
- pour la montée inquiétante du nationalisme et de l'extrémisme au sein de l'Union européenne.

rappelant

- qu'en 2023, nous célébrerons le 75^e anniversaire du Congrès européen célébré à La Haye en 1948,
- que les traités actuels sont entrés en vigueur le 1^{er} décembre 2009 et qu'au cours de ces années, l'Union a été confrontée à des défis transnationaux sans précédent tels que le changement climatique, le Brexit, les migrations massives et les problèmes d'asile, la pandémie de Covid ou la guerre d'agression flagrante provoquée par la Russie en Ukraine,
- que la dernière Convention sur l'avenir de l'Union européenne a été établie par le Conseil européen en décembre 2001 à la suite de la déclaration de Laeken, il y a plus de 20 ans,
- que le 9 mai 2022, la Conférence sur l'avenir de l'Europe a terminé ses travaux et présenté ses conclusions, y compris des propositions législatives et l'appel à une nouvelle Convention ; outre les propositions législatives, l'ouverture d'un processus de réformes institutionnelles plus larges est nécessaire pour mettre en œuvre les conclusions de la Conférence et renforcer les mécanismes de participation des citoyens ;
- qu'un nouveau traité est nécessaire maintenant pour inclure de nouvelles politiques communes répondant aux demandes des citoyens de l'UE et aux intérêts et valeurs de l'UE et pour renforcer la capacité de l'Union à agir immédiatement face aux urgences et aux nouveaux défis ;

- qu'après l'adoption des résolutions du Parlement européen du 4 mai et du 9 juin 2022, le Conseil a reporté la transmission de l'activation de l'article 48 du traité sur l'Union européenne (TUE) au Conseil européen, au moins jusqu'au printemps 2023 ;

souligne

- que quinze ans après la signature du traité de Lisbonne, face aux énormes défis internationaux et compte tenu de la nouvelle dimension géopolitique européenne, une réforme profonde de l'UE est incontestable pour atteindre sa finalité fédérale ;

- comment cette réforme requiert le dépassement des mécanismes intergouvernementaux actuels qui soumettent toute décision à l'accord consensuel entre les gouvernements des États membres, paralysant l'Union, dans de nombreux cas en raison des inévitables divergences entre des intérêts nationaux immédiats. C'est pourquoi le moment est venu de confier l'élaboration et la défense de l'intérêt européen à des institutions supranationales indépendantes ayant pour objectif de promouvoir véritablement l'intérêt général de l'UE ;

réaffirme donc

- l'urgence d'une Europe fédérale, souveraine et démocratique - condition nécessaire pour protéger les valeurs et les intérêts des Européens - et donc d'engager une réforme profonde des traités qui ouvre également la voie à une véritable Constitution et à une Fédération à part entière.

Rappelle à cet égard

- les conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe (CoFoE) et la volonté qui s'est manifestée, notamment dans la dernière partie de ses travaux, par une demande claire d'une Europe :

- o plus efficace et démocratique, avec des institutions européennes plus fortes où les citoyens seraient plus impliqués ;

- o plus unie dans ses valeurs démocratiques et fondamentales, et dans la capacité d'assurer de sociétés inclusives garantissant l'égalité des chances entre les citoyens, dans la vie, dans l'éducation, dans la formation, et dans le travail ;

- o dotée d'instruments permettant de rendre la participation des citoyens efficace et constante ;

- les propositions contenues dans le rapport final de la CoFoE, avec une référence particulière à celles élaborées par le groupe de travail sur la démocratie européenne, dont il ressort :

- o la nécessité de réformer l'UE en sens fédéral, en clarifiant les compétences et les rôles des différents niveaux de gouvernement, en transformant le Conseil en une véritable deuxième chambre législative, en donnant des pouvoirs effectifs au Parlement européen en matière législative et budgétaire ;

- o la nécessité de dépasser le vote à l'unanimité, en le remplaçant par le vote à la majorité qualifiée ;

- o l'importance d'uniformiser et de réformer la loi électorale européenne afin de créer une confrontation et une participation politique réellement européenne, en établissant des listes

transnationales pour l'élection d'un certain nombre de députés européens sur une base européenne, et en renforçant le système des Spitzenkandidaten (têtes de liste) pour élire le président de la Commission européenne ;

o la nécessité de rouvrir le débat sur la Constitution, de fixer nos valeurs communes et de nous mettre d'accord sur les règles de prise de décision de la Fédération européenne ;

o la demande d'entamer le processus de convocation d'une Convention visant à réformer les traités en vue d'une Constitution ;

- les résolutions adoptées par le Parlement européen le 4 mai 2022 sur le suivi des conclusions de la conférence sur l'avenir de l'Europe et le 9 juin 2022 sur l'appel à une convention sur la révision des traités, demandent la convocation d'une convention pour ouvrir la réforme des traités sur la base des recommandations issues de la conférence ;

- l'engagement pris à cet effet également par les dirigeants des institutions européennes lors de la cérémonie de clôture de la CoFoE ;

- la contribution des fédéralistes à l'obtention de ces résultats par leur campagne sur la plateforme numérique de la CoFoE et leur contribution aux travaux de la conférence.

observe donc avec une extrême préoccupation

- que, après l'adoption des résolutions du Parlement européen du 4 mai et du 9 juin, le Conseil a retardé la transmission de l'activation de l'article 48 du traité sur l'Union européenne (TUE) au Conseil européen ;

- que, le 18 octobre 2022, le Conseil Affaires générales a décidé de ne pas transmettre les amendements du Parlement au Conseil européen et de ne pas en informer les Parlements nationaux jusqu'à ce que les travaux du Parlement sur la question de la réforme du Traité soient achevés ;

- que le Parlement européen est actuellement confronté à cette impasse ;

affirme

- que la Conférence sur l'avenir de l'Europe a créé les conditions qui peuvent conduire à l'ouverture d'un processus constituant. Elle a créé un cadre de discussion et d'élaboration de propositions sur l'avenir de l'Europe capable à la fois d'impliquer ensemble les citoyens et les élus, et d'agrandir l'écart, dans la réflexion sur l'avenir de l'Europe, entre les attentes des citoyens et du Parlement européen d'une part, et celles de nombreux gouvernements d'autre part :

- comment, dès lors, la Convention demandée par le Parlement européen doit s'inscrire dans cette perspective politique : elle doit sa légitimité aux travaux de la CoFoE, et parce qu'il s'agit d'une assemblée dans laquelle le rôle du Parlement européen peut devenir prépondérant, il devient possible de mener une bataille politique pour faire émerger la nécessité d'une réforme véritablement fédérale ;

- combien il est donc crucial de ne pas abandonner la perspective ouverte par la Conférence sur l'avenir de l'Europe, et d'exhorter le Parlement européen à continuer à se battre courageusement pour la réaliser, car la bataille pour une Union politique fédérale ne peut être abandonnée uniquement en raison de la réticence de certains États membres à réformer les traités.

rappelle

- que, de toute façon, l'Union européenne doit se redéfinir sur la base de différents niveaux d'intégration reflétant la volonté des gouvernements qui souhaitent se limiter à l'intégration actuelle et de ceux qui sont favorables à l'établissement d'une Union politique ;

- qu'une telle redéfinition implique soit qu'un accord soit trouvé sur la nouvelle structure - c'est-à-dire que les opposants à l'intégration politique ne bloquent pas ceux qui veulent la construire - soit que, en l'absence d'un tel accord, le groupe d'États et de peuples qui veulent approfondir l'union aille de l'avant de toute façon, avec une rupture constitutionnelle et politique, et renégocie la nouvelle relation à une date ultérieure ;

- que, dans les deux cas, un rôle moteur du Parlement européen est nécessaire, ainsi qu'une alliance de gouvernements et de forces politiques partageant les mêmes idées (non seulement au sein du Parlement européen, mais aussi des parlements nationaux), qui peut ensuite s'étendre une fois le processus dynamique et fédérateur mis en marche ;

affirme

- que le rôle des fédéralistes à ce stade est de soutenir les forces pro-européennes au sein du PE afin de poursuivre la lutte pour la Convention ;

- que dans le cas où le Conseil ne transmet pas la demande de lancement de la Convention au Conseil européen, ou si ce dernier refuse son approbation, l'UEF devrait inciter le Parlement européen à continuer à réclamer un processus de changement de traité en prenant - à partir des résultats de la Conférence sur l'avenir de l'Europe - une initiative forte et symbolique pour affirmer le droit des citoyens à faire respecter leur demande de processus constitutionnel ;

- que c'est la meilleure façon de préparer les élections européennes de 2024, qui pourraient offrir l'opportunité de renforcer le processus constituant par un débat à l'échelle du continent ;

note avec grande satisfaction

- l'initiative d'un groupe important d'ambassadeurs du panel de citoyens de la CoFoE qui, à l'occasion de l'événement organisé au Parlement européen le 2 décembre sur le suivi de la conférence, ont remis une lettre au Conseil lui demandant de donner suite aux demandes contenues dans les conclusions de la CoFoE, même lorsqu'elles appellent une réforme du traité ; en ce sens, ils ont exprimé leur soutien au PE qui demande la création d'une convention à cette fin.

Dans ce cadre, le CF de l'UEF

salue

- les réalisations et le leadership du Parlement européen dans la Conférence et les résolutions du 4 mai et du 9 juin ;

se félicite de

- l'élection du Président de l'UEF Sandro Gozi comme président du Groupe Spinelli - un groupe de fédéralistes engagés qui devrait diriger les initiatives du PE vers une Constitution - et souligne l'importance

de cette opportunité, à un moment stratégique de la bataille fédéraliste, pour l'UEF de jouer un rôle d'avant-garde au sein du Parlement européen ;

exhorte

- la commission AFCO à préparer son nouveau rapport sur les modifications des traités le plus rapidement possible, et à y inclure toutes les modifications (ou une nouvelle Constitution ayant le même objet) nécessaires à la fois pour mettre en œuvre toutes les propositions de la conférence qui nécessitent une modification des traités et pour doter l'Union des pouvoirs adéquats, également en matière de politique énergétique, étrangère, de sécurité et de défense, afin de répondre de manière appropriée à la crise géopolitique et énergétique déclenchée par l'invasion russe de l'Ukraine ;

- le Parlement européen à approuver ce rapport le 9 mai 2023, lors d'une grande cérémonie à laquelle participeront les membres de la CoFoE, à commencer par les citoyens ;

- le Conseil à transmettre aux parlements nationaux et au Conseil européen le rapport du PE et sa demande de convention au titre de l'article 48 du TUE afin que le Conseil européen prenne une décision en juin 2023 ou, au plus tard, lors d'une réunion spéciale ad hoc au cours de l'été ;

s'engage

- à œuvrer au niveau européen, par l'intermédiaire du Groupe Spinelli, pour que le PE prenne des initiatives attirant l'attention sur le devoir juridique et politique du Conseil de saisir le Conseil européen de la demande de lancement d'une Convention ; ces initiatives pourraient également (mais pas exclusivement) inclure des initiatives conjointes avec les Parlements nationaux ;

- soutenir la mobilisation des ambassadeurs du panel de citoyens, qui représentent l'avant-garde des citoyens ayant participé à tous les niveaux à la conférence, et travailler avec eux ;

- dans les sections nationales, créer des Groupes Spinelli et des Intergroupes pour l'Europe dans leurs parlements respectifs, en lien direct avec le Groupe Spinelli au PE, afin de converger également vers l'appel à une Convention visant à lancer un processus de changement de Traité vers une Europe fédérale, souveraine et démocratique ;

- mobiliser davantage la société civile et les forces vives à la base pour soutenir l'effort constituant du Parlement européen ;

- profiter de l'opportunité de la présidence espagnole pour relancer la dynamique politique en faveur d'une réforme fédérale de l'Union en créant une Assemblée interparlementaire (pour réunir le PE et les Parlements nationaux) afin de partager et de soutenir le rapport du PE soit en vue du début de la Convention, soit, si la décision n'a pas encore été obtenue, pour la revendiquer avec le PE ;

- travailler pour que les élections de 2024 soient, dans le sillage de ce processus, un moment de débat démocratique et fédéraliste afin d'engager les forces politiques à soutenir - comme objectif majeur de la nouvelle législature - le processus constituant et la refondation de l'UE sur des bases fédérales en établissant une Constitution pour une Europe fédérale, souveraine et démocratique ;

s'engage

- à explorer la possibilité de ratifier le nouveau traité par un référendum paneuropéen

propose

- un nouveau Congrès européen à l'occasion du 75e anniversaire du Congrès de La Haye aux côtés de celui du Mouvement Européen International (EMI) dans le but de partager la feuille de route fédéraliste en amont de la Convention ;

- d'organiser une manifestation publique le 9 mai à l'occasion de la cérémonie d'approbation du rapport du PE sur la modification du traité afin de soutenir le Parlement européen dans sa bataille constitutive.